

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Inscription(s) à l'école élémentaire de votre(vos) enfant(s) pour les nouveaux arrivants à Bièvres

L'inscription se fera uniquement en vous présentant au service scolaire, en Mairie.

- Vous y remplirez la fiche familiale d'inscription.

Et **devrez présenter les originaux et copies** des documents suivants :

- Livret de famille,
- Carte d'identité des deux parents,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Carnet de vaccinations,
- Jugement du tribunal en cas de divorce.

ATTENTION : L'inscription de votre(vos) enfant(s) sera prise en compte en Mairie si le dossier est complet.

Nous vous accueillerons les:

- **Lundi** de 13h30 à 17h15
- **Du mardi au vendredi** : de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15

Exceptionnellement:

- **Samedi 10 mars et samedi 14 avril** de 8h30 à 12h15.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre

Mme Belhaddad : 01.69.35.39.12 ou Mme Tchérépoff : 01.69.35.15.61

IMPORTANT: Si vous souhaitez rencontrer la directrice Madame ROBERT, Vous pouvez la joindre par téléphone les mardi et vendredi au 01 69 41 18 88.

Ces formalités ne concernent pas les enfants déjà scolarisés en Grande Section à Bièvres et qui passent en CP, leur inscription se fait automatiquement.